



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-087

Conseil municipal du 29 juin 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, André-Jean VIEAU (arrivé à 19h49) RIALET Myriam, AUNEAU Olivier, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, BOYER Bertrand, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, BILLARD Catherine, JUTEAU Antoine, DANIEAU François, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Excusée(s) : CHAUVET-GUERIN Aurélien

Pouvoirs : CHAUVET-GUERIN Aurélien à Déborah BERLIOZ

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 23/06/2026

Date de la publication : 30/06/2026

2026-087 JEUNESSE – TARIFS / PROJETS D'AUTOFINANCEMENT DES JEUNES

Rapporteur : André-Jean VIEAU

Le service Jeunesse dans ses missions d'accompagnement des jeunes prévoit des actions d'autofinancement à différentes périodes de l'année et sous diverses formes telles que la vente de produits, l'organisation d'événements sportifs ou culturels....

Ces actions sont un véritable outil pédagogique permettant de valoriser l'implication des jeunes, de donner le goût du travail, de développer l'autonomie, de véhiculer une image positive de la jeunesse, d'entretenir un lien et un engagement à plus ou moins long terme.

Ces recettes sont gérées par la régie de recettes existante du service Jeunesse. Elles permettent ensuite aux jeunes de bénéficier d'activités organisées par le service Jeunesse.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

VU la décision municipale n°025-2019 portant création d'une régie de recettes pour le service jeunesse ;

Après avis de la commission éducation enfance jeunesse du 15 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :
Présents ou représentés : 35

Votants : 35
 Abstentions : 0
 Exprimés : 35
 Pour : 35
 Contre : 0

FIXE les tarifs appliqués comme suit :

Services :

Lavage de voiture	5 €
Livraison à domicile selon le produit (ex : croissants, saucissons, pizzas,...)	2 €, 5 € 8 € ou 10 €
Droit d'entrée (tournoi sportif, soirée dansante...)	3 € ou 5 €

Alimentation :

Pâtisserie (part)	1 €
Boissons chaudes ou froides au verre	1 €
Canettes	2 €
Barres chocolatées	1.50 €
Confiseries	1 €
Paninis-sandwichs	3 €
Bouteille de jus de fruit ou de boisson non alcoolisée	3 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
 Mélanie COTTINEAU

Jean-François ZAREMBA

Publication sur le site internet le :
 Transmission au contrôle de légalité le : 30/06/2026

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.